



## REGLEMENT Randuro 2026

### **Article 1 : Généralités et organisation**

Les Saisies Bike Festival est organisé par la société Dose de Sport (SIRET : 82036770400013) représentée par son président Théo Micheletti.

### **Article 2 : La Randuro VTT**

La randuro est une épreuve qui se déroulera le samedi 20 juin 2026. Les inscriptions sont limitées à 200 places.

Il revient à chacun d'évaluer son niveau en fonction de la difficulté des pistes et chaque participant s'engage à rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses possibilités et de sa forme physique.

L'objectif est de proposer aux participants des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Les VAE sont autorisés.

### **Article 3 : Inscriptions et conditions de participation**

La randuro est ouverte à tous, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme (ou FSGT/Ufolep) ou non.

L'inscription est limitée sur chaque course (voir Article 2). Elle sera validée lorsque le formulaire d'inscription en ligne (pas d'inscription papier) sera dûment complété et le paiement accepté. Le formulaire d'inscription est accessible sur le lien suivant : <https://in.njuko.com/saisies-bike-festival-2025>. S'il reste de la place sur l'épreuve, l'organisation ouvrira des inscriptions directement sur place avec une majoration de 3€.

Age minimum : toute personne souhaitant s'inscrire à la randuro devra obligatoirement avoir au minimum 15 ans pendant l'année 2026. Exemple : si un mineur a 15 ans au mois de novembre 2026 l'inscription est possible, car seule l'année de naissance est prise en compte. Pour les mineurs, l'inscription devra être obligatoirement accompagnée d'une autorisation parentale signée au moment du retrait de la plaque. En accordant ce droit, les responsables légaux consentent à ce que leur enfant évolue librement sur le tracé de la course.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra rembourser ses frais d'engagement et ne pourra pas participer à l'épreuve.



## Article 4 : Parcours et Balisage

Le parcours est balisé par de la rubalise, flèches, et divers panneaux directionnels. Les points dangereux seront surveillés par des signaleurs et seront signalées et protégées.

Les départs seront matérialisés par des panneaux, oriflammes et lignes au sol. Les arrivées seront indiquées par des panneaux.

Les VTT électriques partent en même temps que les autres participants.

Afin d'éviter tout accidents, le respect du code de la route est obligatoire sur les routes traversées.

Il est obligatoire de suivre les chemins existants et de respecter les tracés des épreuves. Toutes les coupes, non-respect du parcours sont interdites. De nombreux signaleurs seront placés tout au long des parcours pour constater toutes infractions au règlement.

Le comité de course se réserve le droit de redéfinir les itinéraires si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté les y contraignent.

Pour leur sécurité, les participants devront se conformer aux consignes données par l'organisation via le personnel et les bénévoles présents sur le terrain.

En cas d'accident, prévenir le poste de secours (le numéro de téléphone du PC sera indiqué dans le briefing de course). En cas d'abandon d'un concurrent, ce dernier se doit de le signaler dans les meilleurs délais à l'équipe d'organisation

Un plan pour les spectateurs sera communiqué quelques semaines avant l'épreuve pour que les personnes qui souhaitent accompagner les coureurs puissent se positionner à des endroits stratégiques et faciles d'accès.

## Article 5 : Obligation d'équipement et de comportement

Pensez à bien vérifier le bon état de marche de votre VTT avant de vous lancer sur l'épreuve. Les VTT doivent avoir un bon état général, un cadre non fendu et des freins fonctionnels.

Sur toutes les épreuves : casque intégrale (casques légers « classiques » acceptés pour les participants aux endurandos), dorsale (sac à dos dorsale accepté), genouillères, gants longs obligatoires en spéciale. Les coudières sont fortement conseillées. Le port d'un casque léger est accepté en liaison.

L'usage d'un VTT semi-rigide est autorisé mais l'organisation recommande d'avoir un VTT de type enduro tout suspendu avec un débattement minimum de 140-160mm. Il est possible de réaliser les épreuves avec un VTT de type DH mais vous serez (fortement) désavantagés dans les zones de montées et de pédalage en liaison.

Des contrôles techniques pourront être effectués à tout moment. Si l'organisation détecte un pilote ou un VTT ne correspondant pas aux critères ci-dessus, le pilote se verra refuser le départ.



Il est obligatoire de conserver sur soi un téléphone portable. Un kit de réparation est à prévoir : au minimum 2 chambres à air, pompe, rustines, dérive chaîne, clés Allen et une trousse de premiers soins.

Emportez un vêtement chaud et un vêtement de pluie, la météo en montagne change très vite, et les orages sont fréquents.

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévu dans le meilleur esprit sportif possible. Tout comportement dangereux ou anti sportif sera sanctionné par un retrait de la plaque de cadre.

En course, le coureur est invité à porter secours à toute personne qui nécessiterait de l'aide (accident), ou à prévenir un contrôleur de tout problème qui mette en péril autrui. Des ajustements au niveau de son chrono pourront être effectué afin de ne pas le pénaliser.

Les caméras embarquées sont autorisées.

Les VTTAE devront être conformes à la réglementation française dont l'assistance sera limitée à 25 km/h, des contrôles inopinés seront effectués sur chaque épreuve et les personnes ayant modifiés leurs moteurs seront disqualifiés comme dopage mécanique.

Pour préserver la pérennité des milieux naturels traversés, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le parcours. De nombreuses poubelles seront mises à disposition par l'organisation.

### **Article 7 : Assurance et responsabilité**

- L'organisation souscrit à une assurance couvrant sa propre responsabilité civile en tant qu'organisateur, celles de ses salariés et celles des personnes apportant bénévolement leur aide à l'organisation de l'événement.
- L'organisation assure également les participants ayant payés leur inscription et porteurs d'une plaque de cadre officielle de l'événement et respectant les conditions d'inscription et de circulation (identité, jour, parcours...) pour tout accident causé aux tiers. Cette assurance s'applique selon certaines conditions, une franchise existe.
- Une assurance « individuelle accident » est également souscrite pour les dommages corporels que chaque participant pourrait subir sur sa propre personne.
- Toute personne rétrocédant sa plaque de cadre personnelle à une tierce personne, sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Ainsi toute personne participant à l'événement sous le nom d'une tierce personne ne sera pas couverte par l'organisateur.
- Outre l'assurance souscrite par l'organisation, chaque participant doit être couvert au titre d'une assurance personnelle responsabilité civile.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration de matériel ou d'équipements individuels et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.